



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13818-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.51

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU FORUM DES CARDEURS - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2010.

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Département Services aux Publics -
Développement Touristique et International
Service de la Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU FORUM DES CARDEURS -
EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'ANNÉE 2010. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, depuis le 30 janvier 2006, le secteur des Cardeurs fait l'objet d'importants travaux relatifs à la phase ultime de requalification de la place des Cardeurs.

Depuis cette date, nous avons chaque année exonéré les commerçants concernés par lesdits travaux à raison de 90% sur six mois des redevances d'occupation du domaine public compte tenu des préjudices qu'ils avaient subis.

Dès lors, à l'instar des années précédentes et dans un souci d'équité des usagers du domaine public, je vous propose d'appliquer, à l'ensemble de ces commerces, une exonération de 90% de la redevance d'occupation du domaine public due au titre de l'année 2010 et ce sur une période de six mois.

Il s'agit des commerces ci-dessous :

Nom de l'établissement	Adresse
L'Epicurien	13 Forum des Cardeurs
Immobilière des Cardeurs	15 Forum des Cardeurs
Le Bistrot des Philosophes	20 Forum des Cardeurs
El Papagayo	22 Forum des Cardeurs
Prima Pasta	28 Forum des Cardeurs

Côté Soleil	30 Forum des Cardeurs
Le Century's	32 Forum des Cardeurs
Le Panier à Salade	34 Forum des Cardeurs
La Plancha	38 Forum des Cardeurs
Le Poivre d'âne	40 Forum des Cardeurs
Palais du Kashmir	41 Forum des Cardeurs
Les Fontêtes	43 Forum des Cardeurs
L'Oasis	44 Forum des Cardeurs
Chez Awa	50 Forum des Cardeurs
Aux Délices du Liban	33 Rue Lieutaud
Angelina	7 Rue Mérindol
Juste en Face	2 Rue Verrerie
Le Folia	10 Rue Verrerie

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER une exonération de 90% de la redevance d'occupation du domaine public due au titre de l'année 2010 pour une durée de six mois, applicable aux commerces dénommés ci-dessus, pour un montant de 31 438,41 euros.

**2011.51 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU FORUM DES CARDEURS -
EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC POUR L'ANNÉE 2010.**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**